

# Oxypro Foam Elevage

Désinfectant Acide Moussant Oxydant  
BACTERICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE et VIRUCIDE.

## 1. PROPRIETES :

OXYPRO FOAM ELEVAGE est un désinfectant acide oxydant légèrement moussant pour traiter toutes les surfaces et matériels dans les locaux d'élevage pendant le vide sanitaire (mobilier, murs, sols).

OXYPRO FOAM ELEVAGE est également désinfectant pour les matériels de transport d'animaux domestiques dans le domaine de l'élevage et pour les véhicules de transport.

**OXYPRO FOAM ELEVAGE est BACTERICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE et VIRUCIDE**

Son fort pouvoir oxydant apporte une grande efficacité désinfectante et une action blanchissante des supports. Action détartrante rapide avec une bonne rinçabilité.

OXYPRO FOAM ELEVAGE est soutenu au niveau du règlement Biocide (CE) 528/2012 en TP3,  
La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°50968.

Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (CE) 834/2007 (et ses amendements).  
Ce produit est compatible avec les inox, PVC, Polyéthylène, Polypropylène, verre, caoutchouc.  
Réaliser un essai préalable sur les surfaces à traiter avant application.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Avant tout nettoyage, procéder au rangement, balayage et pré-lavage

Faire un lavage avant désinfection

Utiliser la solution préparée immédiatement après dilution.

Ne pas stocker la solution préparée.

Pré-rinçage à l'eau froide ou chaude potable.

Rinçage à l'eau froide potable.

### Type de matériel :

Domaine :	Méthode	Température d'utilisation en °C	Concentration utilisation %	Temps de contact
Bâtiment d'élevage agricole, Matériels d'élevage, Matériels et véhicules de transport,	Traitement pendant le vide sanitaire.  Surfaces par pulvérisation.	Ambiante (dès 10°C)	0,5 - 5 %	30 min

Ne pas diluer dans une eau contenant plus de 30-40 ppm de chlorures.  
Ne pas utiliser à température supérieure à 40°C.

Rincer abondamment à l'eau potable les surfaces traitées et matériels d'application.

**Pour des actions spécifiques et ciblées et de vos protocoles internes, consulter le tableau détaillé ci-dessous.**

Efficacité	Normes	Temps de contact	T °C	Substances interférentes	Souches	Dilution
Bactéricide	EN 1656	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Enterococcus hirae</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i> , <i>Escherichia coli</i> .	0,5%
	EN 14349	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Enterococcus hirae</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Escherichia coli</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i> .	2%
	EN 16437	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Enterococcus hirae</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Escherichia coli</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i>	4%
Fongicide	EN 1657	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i> , <i>Aspergillus fumigatus</i> .	3%
Fongicide	EN 16438	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i> , <i>Aspergillus fumigatus</i> .	5%
Virucide	EN 14675	30 min	10°C	saleté bas	seuil ECBO -Aujeszky - Influenza virus aviaire H5N1 Influenza virus aviaire H1N1 Virus Gumboro Virus de Newcastle	0,5%
					Entérovirus porcin	1%
					Peste (fièvre) porcine classique	2%
Virucide	EN 14675	30 min	4°C	1% de sérum albumine bovine	fièvre aphteuse (FMDV) (0,001%)	0,001%
Mycobactéricide	EN14563	30 min	10°C	saleté bas	seuil <i>Mycobacterium terrae</i> , <i>Mycobacterium avium 3</i>	2%

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide moussant incolore
pH :	1,07 +/-0,1 ; produit pur (20°C)
Densité (20°C) :	1,065 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,005
DLUO	12 mois
Stockage	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Substance active biocide	1,2% (soit 12,7g/litre) d'acide peracétique (CAS 79-21-0).
Règlement détergent	5% ou plus mais moins de 15 % : Agent de blanchiment oxygénés Moins de 5 % : phosphates, phosphonates, agents de surface non ioniques. Désinfectants.
Type de produit :	TP3 : Traitement bactéricide, levuricide, fongicide, virucide, du matériel d'élevage d'animaux domestiques, des logements d'animaux domestiques, du matériel de transport et des véhicules de transport. SL - Concentré soluble.

### 4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Bidon de 20kg. Réf. 001132593\*,
- Fût de 60kg. Réf. 001132505\*,
- Container de 1100kg. Réf. 001132501.

*\*Le pictogramme ADIVALOR, présent sur ces conditionnements, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL.*

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

**Produit étiqueté H290, éviter tout contact avec les métaux.**

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).

En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laissé agir puis rincer abondamment. Ne pas appliquer sur le béton.

Eviter les surfaces en acier ordinaire, le cuivre et alliages.

Compatible avec les matériaux synthétiques courants, les aciers inoxydables, en conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1325) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (CE) 834/2007 (et ses amendements).*

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.*

*Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

**N° de révision 27-07-2021-V2.1**